



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2020/46

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2020

➡ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 septembre 2020 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE** le procès-verbal du conseil d'administration du 10 juillet 2020, tel que figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 septembre 2020.

Nombre de membres présents	23
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Nombre de votes pour	26
Nombre de vote(s) contre	1

Le président,


Lionel LARRÉ.



14 OCT. 2020

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

- 5 OCT. 2020